

I - Gouvernance du Contrat du bassin versant du Largue et de la Laye



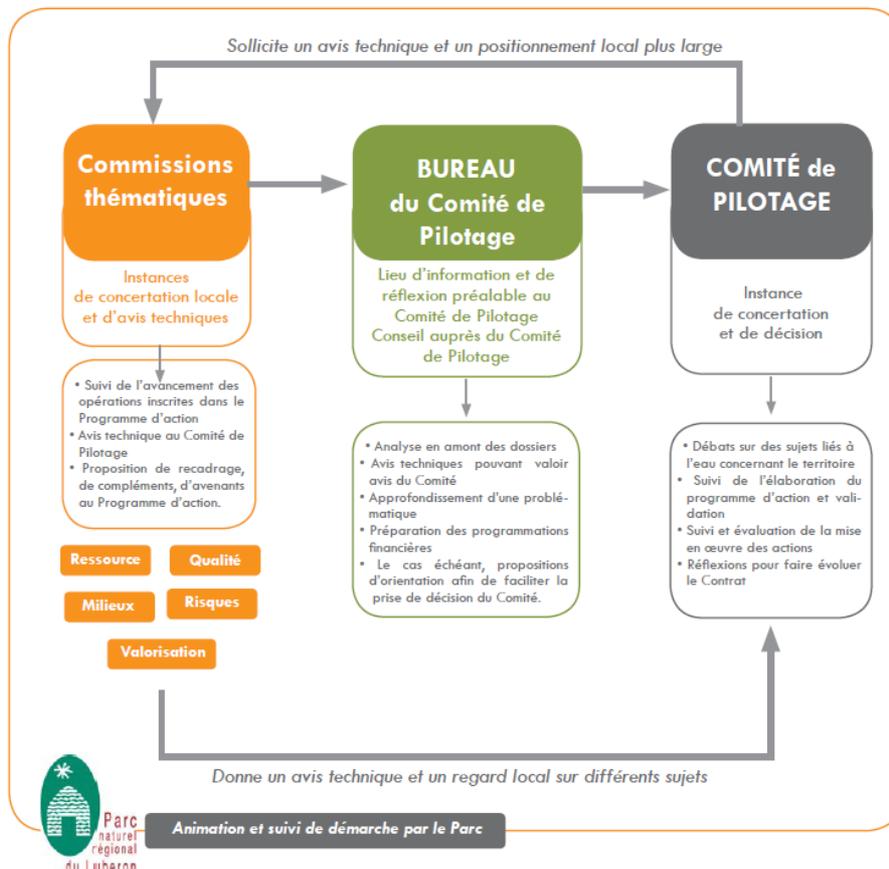
Le Contrat a pour but de :

- fédérer les collectivités et les partenaires techniques et financiers autour de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin du Largue et de la Laye,
- proposer une organisation permettant les échanges et les prises de décisions collectives dans ce domaine,
- coordonner les actions engagées à l'échelle du territoire du Contrat
- mobiliser et accompagner techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrage.

La mise en œuvre de cette dynamique nécessite une animation et une organisation structurée à l'échelle du bassin versant entre les différents partenaires qui reposera sur 3 entités dont les rôles sont complémentaires :

- Un **Comité de pilotage**;
- Un **Bureau** ;
- Des **commissions techniques thématiques** de travail.

Les interrelations envisagées entre les structures et les instances décisionnaires sont précisées dans le schéma ci-dessous :



Un bilan des actions réalisées sera effectué annuellement par le PNRL au moyen de tableaux de bords et d'indicateurs définis conjointement avec l'ensemble des partenaires financiers.

Descriptions des structures et instances décisionnaires

Le comité de pilotage

Le **comité de pilotage**, en fonctionnement depuis 2008, **est** composé par les 3 collèges suivants :

- collectivités et groupements ;
- l'État et ses établissements publics ;
- organisations professionnelles et usagers de la rivière.

Sa composition pourra évoluer en fonction des signataires de la Charte. Il se réunit au moins 1 fois par an afin de :

- veiller à l'application des orientations du document d'engagement ;
- valider le programme d'actions ;
- préparer et définir les objectifs des études à mener ;
- valider les projets d'étude et de travaux ;
- suivre la mise en œuvre des travaux ;
- évaluer et réorienter les résultats ;
- voter et entériner les décisions.

Les décisions requièrent l'accord de toutes les parties.

Le Président du comité de pilotage est élu au sein du collège des collectivités par l'ensemble des membres du comité de pilotage (*lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu courant octobre*).

Le Président conduit l'élaboration et le suivi du Contrat. Avec l'appui du Secrétariat Technique, représenté par le Parc Naturel régional du Luberon (PNRL) ; il propose au comité de pilotage toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement nécessaires à la gestion de l'eau du territoire et à la mise en œuvre du Contrat.

Le Président préside toutes les réunions du comité de pilotage, le représente à l'extérieur, signe tous les documents officiels.

Le Vice-Président est élu dans les mêmes conditions que le Président. Il pourvoit à son remplacement lorsque ce dernier est empêché. Si le Président est démis de ses fonctions, décède ou perd les fonctions en considération desquelles il a été désigné, le Vice-Président assure son remplacement et organise l'élection d'un nouveau Président.

Le Bureau du comité de pilotage

Le Bureau du comité de pilotage aide à la bonne conduite du projet en assistant le Président dans la mise en œuvre du Contrat.

Gouvernance du Contrat du Bassin Versant du Largue et de la Laye

Emanation restreinte du comité de pilotage et pouvant se réunir plus fréquemment, en tant que de besoin, le Bureau est chargé de :

- élaborer les programmes d'actions ;
- analyser les projets liés à la gestion de l'eau du territoire ;
- émettre des avis, des propositions et des actions concrètes à inscrire au contrat ou réaliser à court terme en fonction de l'urgence ou de la difficulté ;
- suivre les études et travaux ;
- communiquer et informer sur les actualités du bassin versant et de sa gestion ;
- préparer les dossiers et les séances du comité de pilotage.

Pour cela, les membres du Bureau peuvent faire appel, en tant que de besoin selon les sujets traités, à toutes les parties prenantes ainsi qu'à titre consultatif à des experts ou des personnes qualifiées extérieures au comité.

Le Bureau soumet obligatoirement à l'approbation du Comité de Pilotage les différentes phases d'avancement.

Le Bureau est constitué de :

- représentants du collège des collectivités et leur groupement dont le Président et le Vice-Président,
- 3 représentants des partenaires financiers (Agence de l'eau, Région, Conseil Général).

Le Président est élu selon le principe de **présidence tournante**, tous les **deux ans**.

Le Président du Bureau, élu au scrutin majoritaire par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement lors de la réunion constitutive du Comité de Pilotage, conduit la procédure d'élaboration du projet de Contrat de gestion du bassin versant du Largue et de la Laye.

Le Président fixe les dates et les ordres du jour des réunions. Il préside toutes les réunions du Comité de Pilotage, représente ce dernier à l'extérieur, et signe tous les documents officiels.

Le **Vice-Président**, pourvoit au remplacement du Président lorsque ce dernier est empêché. Si le Président est démis de ses fonctions, décède ou perd les fonctions en considération desquelles il a été désigné, le Vice-Président assure son remplacement et organise l'élection d'un nouveau Président.

Le Président et le Vice-Président sont membres du Bureau.

Le Bureau se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins 1 fois avant chaque comité de pilotage en vue de sa préparation.

Le Président fixe les lieux, dates et ordres du jour des séances du Bureau qui sont envoyés au moins 15 jours avant la réunion. Les compte-rendu des réunions du Bureau sont envoyés à tous les membres du comité de pilotage.